

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 19/03/2019

Le mardi 19 mars 2019 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 12 mars 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Maryll GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mmes de BROSSE, de LAVERNEE, BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, DOR.

ABSENT MOMENTANNE : M. ROYER (rapport n°769)

DEPOTS DE POUVOIR : M. CALMARD pouvoir à Mme DESCOUR
Mme BONNET SAINT GEORGES pouvoir à Mme de LAVERNEE
Mme DOR pouvoir à M. DAYME.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/01/19

M. le Maire : Je voulais commencer la séance du conseil d'arrondissement en présentant nos condoléances à Philippe Gibert, 1^{er} adjoint, qui a eu la douleur de perdre son père la semaine dernière. Toutes nos condoléances Philippe. Nous t'assurons de notre sympathie en ce moment difficile.

02/19/769 EI 02013 - Théâtre des Célestins - Travaux relatifs aux cuvelage et planchers de la Salle Célestine et des locaux attenants - 1 place des Célestins - Lyon 2^{ème} - Lancement de l'opération n° 02013001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/770 Lyon 2e - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'ouverture au public des cours de l'Hôtel Dieu entre la Métropole de Lyon, la société SAS Hôtel-Dieu Lyon Presqu'île et la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/771 Périmètres scolaires

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

M. le Maire : Nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre par ce rapport, la fermeture de l'école maternelle Levi-Strauss qui n'est pas sur le territoire du 2^{ème} arrondissement mais qui a un impact sur les effectifs scolaires de notre secteur. Je vous laisse présenter ces deux dossiers.

Sophie Descour : Le Maire de Lyon nous présente ici deux délibérations. La première, adoptée chaque année à cette même époque à quelques jours de l'ouverture le 2 avril, des inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine, concerne la modification des périmètres scolaires pour prendre en compte, principalement, des évolutions démographiques et l'ouverture de 3 nouvelles écoles à la rentrée de septembre 2019 dans les 7^e et 8^e arrondissements, ce qui n'appelle pas d'observation. Mais cette délibération prévoit aussi d'acter les conséquences de la fermeture de la maternelle Levi-Strauss qui fait l'objet de la délibération suivante. Je les présente donc en même temps.

En effet, le Maire de Lyon nous demande notre avis dans une 2^e délibération, sur la fermeture de la maternelle Levi-Strauss située 37 bis rue Paul Chenavard dans le 1^{er} arrondissement, dont je cite la motivation : « La situation atypique met en péril le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant sur plusieurs aspects » de préciser notamment l'absence d'une salle de motricité et d'une cour de récréation.

Sans entrer plus sur le fond de ce dossier et les motifs qui conduisent la ville à cette décision, je veux souligner et dénoncer le caractère brutal de cette annonce faite aux familles des 43 enfants, dont 10 du 2^e, qui y sont scolarisés.

A la veille des vacances d'hiver, cette annonce est arrivée comme un véritable coup de tonnerre pour les familles de l'école Levi-Strauss. Depuis la fermeture de l'école élémentaire en 2016 rien ne laissait présager cette décision et une fois encore la Ville, sans concertation aucune avec les familles et les élus des arrondissements concernés a mis tout le monde devant le fait accompli. Convoqués sans ordre du jour à une date à laquelle ils n'étaient pas disponibles, c'est par téléphone que l'annonce en a été faite aux parents délégués qui n'ont été reçus qu'au retour des vacances. Il est difficile de croire que tout cela a été arrêté dans l'urgence début février.

Je vous propose donc un vote CONTRE la délibération relative aux périmètres qui entérine de facto la fermeture de la maternelle avant même son adoption ainsi qu'un vote CONTRE la fermeture de la maternelle Levi Strauss.

M. Bernard : Vous savez que se pose un véritable problème de sécurité pour les enfants à la maternelle Levi-Strauss. Est-ce que vous pensez qu'il soit normal de faire évacuer des enfants dans des manchons en textile du 3^{ème} étage ? Je crois qu'à un moment donné il faut peut-être arrêter de faire de la polémique pour faire de la mauvaise politique. C'est navrant d'être obligé de fermer cette école maternelle mais je pense qu'il y va de notre devoir de ne pas prendre de risque insensé quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans des immeubles insalubres où il y a des morts. Voulez-vous qu'il y ait des enfants en situation critique, s'il y avait un incendie ou autre chose ? Madame, vous avez en responsabilité au sein du 2^{ème} arrondissement l'éducation, ne créons pas une polémique inutile, je le dis avec beaucoup de courtoisie et avec beaucoup de sincérité.

M. le Maire : Sophie Descour, les enfants sont-ils en danger dans l'école Levi Strauss ?

Mme Descour : Je crois M. Bernard, c'est tout à fait navrant qu'on soit obligé de fermer une école et en revanche, je crois que vous confondez avec la fermeture de l'école Élémentaire, qui effectivement était située au 3^{ème} étage et qui nécessitait une chaussette. Ce qui n'est pas le cas de l'école maternelle Levi-Strauss et l'argument donné par la Ville est celui de l'absence d'une salle de motricité et de l'absence d'une cour d'école. Effectivement, les enfants allaient sur le quai Saint Antoine, on sait ce qu'il en est aujourd'hui. A présent ils vont dans la cour du Musée des Beaux-Arts du Palais Saint Pierre et donc il ne s'agit pas d'évacuer les enfants par une chaussette mais bien un problème de cour de récréation, qui à ma connaissance, n'est pas un nouveau problème puisque les travaux du quai Saint Antoine ont démarré au début de ce mandat. J'ai bien suivi l'affaire, depuis juin 2014, au 1^{er} jour de ce mandat que ces questions se sont posées. Donc, c'est un sujet que je connais très bien et il ne s'agit pas d'un problème de sécurité dans l'enceinte des bâtiments.

M. Bernard : Parce que vous pensez que des gens, s'il y avait un incendie, tombent du 3^{ème} étage dans une manche, pour la maternelle, ce n'est pas dangereux ?

Mme Descour : Ils ne sont pas au 3^{ème} étage et ils n'évacuent pas par une chaussette ! Ils sont au rez-de-chaussée.

Mme de Lavernée : Nous sommes entièrement d'accord avec les propos de Sophie Descour. Nous déplorons le fait qu'on supprime encore un équipement de proximité. C'est très navrant.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

3 VOIX POUR : M. BERNARD; Mme DOR, M. DAYME

02/19/772 Lyon 1er - Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

3 VOIX POUR : M. BERNARD, Mme DOR, M. DAYME

02/19/773 Approbation d'une convention relative aux modalités de cession de droits, à titre gratuit, portant sur des photographies et documents appartenant au fond d'archives de la Maison d'Izieu.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme GUILLOTEAU : Monsieur le Maire, chers collègues, comme nous le savons suite aux dégradations inacceptables de la précédente stèle en mémoire des enfants d'Izieu, placée dans le 7^{ème} arrondissement, et face à l'incapacité de la Ville de garantir un espace sécurisé dans le 7^{ème} arrondissement, cette stèle va prochainement être installée dans le 2^e arrondissement, place Carnot.

Pour accompagner ce déménagement, le mémorial aura un ensemble de documents et de photos qui vont entourer la stèle, appartenant au fond d'archives de la maison d'Izieu. Ils vont être intégrés à ce nouveau mémorial. Il nous est proposé de voter la convention de cession gratuite entre la maison d'Izieu et la ville. Nous donnons un avis favorable à cette convention. Mais déplacer les problèmes ce n'est pas les régler. Nous attendons que la Ville prenne des mesures en matière de Sécurité.

Le Maire : Merci Maryll Guilloteau pour la présentation de ce rapport. Effectivement, il y a quelques mois, Jean-Dominique Durand, Adjoint à la Mémoire à la Ville de Lyon, nous a informés de la volonté de la mairie de Lyon de déplacer du 7^{ème} arrondissement au 2^{ème} arrondissement la stèle relative à la mémoire des enfants d'Izieu. Nous avons été étonnés de ne pas avoir été avertis dans les temps. C'est-à-dire d'être associés à l'idée dès le départ. Finalement, après un certain nombre d'explications données, nous avons émis un avis favorable à la pose de cette stèle sur la place Carnot. Elle sera inaugurée dans quelques jours. Nous serons présents à cette inauguration.

C'est une stèle qui a une très forte valeur commémorative et symbolique. Je vous demande d'approuver ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/774 Attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations pour un montant global de 66 000 euros sur le fonds d'intervention culturel (FIC) et fonds d'intervention musiques actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mmes de BROSSE, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME. M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES.

1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme DOR

02/19/775 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je vous demande de donner un avis favorable puisqu'il s'agit de défendre l'histoire de notre Ville et de la mettre en valeur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/776 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Production, pour l'organisation de la 8e édition du Festival "Les Intergalactiques", du 25 au 30 avril 2019.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/777 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Lyon bande dessinée organisation, pour l'organisation de la 14e édition du Festival de la bande dessinée de Lyon, du 7 au 9 juin 2019 - Approbation d'une convention cadre.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : L'année dernière il y a eu encore un record de fréquentation du public de ce festival avec 80 000 visiteurs sur l'ensemble de la Ville et comme chaque année, la mairie du 2^{ème} fait partie des lieux. Cette année, je peux vous annoncer, nous allons faire du Luky Luke à la Mairie du 2^{ème}, en partenariat avec une école de Chambéry et une école espagnole. L'exposition aura lieu à Barcelone au mois d'avril et nous faisons le retour à la mairie du 2^{ème}. Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

M. Bernard : C'est vous M. le Maire qui faites Luky Luke, vous êtes l'homme qui tirait plus vite que votre ombre ?

M. le Maire : Oui, méfiez-vous M. Bernard, ça peut aller très très vite ! (rires)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/778 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle, pour l'organisation des 34e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, "Paroles en Festival", du 10 au 25 mai 2019.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/779 Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 12e édition de "Lyon Urban Trail", le dimanche 7 avril 2019 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demanderai bien sûr de soutenir cette subvention car cet Urban Trail a pris une dimension très importante au fil des années. Les organisateurs ont du mal à gérer les inscriptions tellement il a du succès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/780 Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2019, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 8 au 10 juin 2019 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Nous sommes concernés par deux clubs : la Boule Ravat Confluence et la Fraternelle de Perrache. Deux grands clubs porteurs et je rappelle que la Boule Ravat Confluence est le seul club formateur qui a des jeunes de 8 à 12 ans. C'est une fierté pour notre arrondissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/781 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

M. Le Maire : Au total, 147 000 euros à allouer à des associations qui ont des projets internationaux sur le territoire de la Ville de Lyon. Un seul sur le territoire du 2^{ème} arrondissement mais de nombreux projets auront des répercussions ou des activités sur le 2^{ème} arrondissement. C'est un rapport qui est intéressant, Xavier Calmard m'a dit qu'il souhaitait que l'on puisse le voter favorablement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/782 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "Lyon Haidong Gumdo" Lyon 2e pour la participation du club au 34e Festival International des Arts Martiaux à l'AccorHotel Arena le 23 mars 2019.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/783 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Hockey Club pour l'organisation du Tournoi International "Confluence Cup" des U13 les 21, 22 et 23 avril 2019 à la patinoire Charlemagne.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/784 Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant de 113 000 euros - Exercice 2019.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme de Brosse : La Ville de Lyon s'engage en faveur de l'égalité en intervenant auprès des associations porteuses d'initiatives et d'actions permettant de développer une forte dynamique en faveur de l'égalité. A ce titre, 113 000 € de subventions sont attribués à 18 associations, dont la Fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme domiciliée dans le 2^e arrondissement.

Personnellement, je voterai contre ce dossier. Il me semble qu'une importante source d'inégalité est le manque de formation, à l'origine d'une grande partie du chômage, de la délinquance, de l'exclusion sociale. Or dans cette délibération, seuls 3 000 € sont consacrés aux personnes en décrochage scolaire. Ce montant est en baisse par rapport à celui de l'année dernière. Devons-nous en déduire qu'à Lyon, on a réussi à faire baisser le nombre de jeunes en décrochage scolaire ?

Je vous laisse comparer ces 3 000 € aux 6 000€ attribués au bestiaire citoyen, « deux pigeons s'aimaient d'amour tendre » qui est un spectacle de médiation sur la lutte contre la fabrication des stéréotypes de genre et contre les discriminations homophobes auprès des publics scolaires.

Pour chercher du travail, nos jeunes n'auront peut-être pas de diplôme mais ils pourront mettre sur leur CV qu'ils savent lutter contre les stéréotypes de genre !

Je voterai contre.

M. le Maire : Merci Mme de Brosse de nous avoir présenté le rapport et partagé votre avis personnel. Il s'agit donc bien de 18 subventions à 18 associations, allant de 1500 euros à 15 000 euros. Ce sont des associations qui agissent dans le domaine de la lutte contre les discriminations pour l'égalité et pour les droits des citoyens. Chacun s'exprimera en conscience et, comme d'habitude, chacun votera comme il l'entend.

Mme de Lavernée : Je vais donner une explication de vote. Nous nous abstenons en l'absence d'un vote séparé, notamment pour montrer notre désaccord avec l'association Centre LGBTI Lyon – Lesbian Gai Bi Trans et Intersexe pour sa position par rapport à la PMA et au mariage pour tous. Nous voulons continuer à montrer notre désaccord avec ces positions. En insistant sur le fait que c'est dans un esprit d'ouverture aux personnes homosexuelles qui, elles, sont très partagées sur ces questions-là.

M. le Maire : Je vous remercie. Le Centre LGBTI Lyon effectivement accueille un grand nombre d'associations mais sachez que toutes n'ont pas la même position les questions de PMA.

ADOpte A LA MAJORITE

5 VOIX POUR : MM. GIBERT, M. CALMARD, M. BERNARD, Mme DOR, M. DAYME.

1 VOIX CONTRE : Mme de BROSSE

9 ABSTENTIONS : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU.

02/19/785 Création de la commission mixte de la mairie du 2e arrondissement (article L2511-21 du CGCT).

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Je ne résiste pas au plaisir de porter ce sujet qui me préoccupe depuis 18 ans et qui va enfin mettre la Ville de Lyon en conformité avec la loi PML. Ces commissions, vous le savez doivent se réunir une fois par an, c'est la loi, elles ne se sont pas réunies depuis une trentaine d'années à Lyon.

M. Bernard : Ca veut dire que c'était bien avant le mandat de Gérard Collomb !

M. le Maire : Je n'ai jamais dit le contraire.

Il est proposé de fixer à 8 membres cette commission mixte, c'est notre choix, nous aurions pu aller plus loin mais ce n'était pas, à mon avis, nécessaire dans la mesure où l'idée est d'être efficace et non pas de réunir la totalité du conseil d'arrondissement pour décider de choses concrètes et pratiques. Je vous propose aujourd'hui, qu'il y ait 4 membres titulaires dont le Maire d'arrondissement et 4 membres suppléants et selon l'ordre du jour de la commission mixte, ce sont les titulaires qui viendront ou les suppléants qui pourront participer à la réunion. A partir du moment où on fixe 4 membres titulaires et 4 suppléants, le Maire de Lyon devra s'aligner et devra désigner 4 membres titulaires lui aussi et 4 membres suppléants comme nous. Il y aura un règlement intérieur, le secrétariat de la commission est assuré par les services de la mairie d'arrondissement. La commission mixte adoptera un règlement intérieur afin de fixer les modalités de son fonctionnement interne. Tout cela est très formel. Moi, ce que je retiens aujourd'hui, c'est que nous votons enfin la création de la commission mixte de la mairie du 2^{ème} arrondissement. Dès l'approbation de cette délibération, je procèderai par arrêté à la désignation des membres titulaires. J'espère que le Maire de Lyon désignera aussi très vite ses membres pour que dans les semaines à venir cette commission puisse se réunir et que nous puissions enfin mettre sur la table les équipements de proximité actuels mais aussi ceux dont nous demandons la responsabilité depuis plusieurs mois voire plusieurs années pour certaines.

M. Bernard : Je suis heureux d'entendre cela, je rajeunis de 30 ans, c'est extraordinaire, vous nous renvoyez 30 ans en arrière. C'est merveilleux, moi je prends, les 30 années que vous m'offrez !

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. le Maire : Notre prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 6 mai. Je tenais à vous parler du scrutin des élections européennes du 26 mai. Nous sommes en train d'organiser des bureaux de vote. La mairie centrale a lancé une campagne de communication pour que les bureaux de vote soient complets, et soient correctement tenus. J'en profite pour relayer cet appel à bénévolat et à volontaires. Vous savez que les élus que nous sommes présideront un certain nombre de bureaux de vote mais que n'importe quel citoyen électeur, peut participer à la tenue du bureau de vote. On est ouvert de 8h à 20h, ce sont des journées qui sont longues et nous sollicitons très volontiers tous les citoyens électeurs, pour nous aider à tenir ces bureaux de vote puisque toute la journée, il faut qu'il y ait au moins trois personnes qui soient présentes. Aujourd'hui, nous avons à peu près le nombre voulu de présidents. Il nous faut maintenant compléter ces bureaux avec des vice-présidents et trouver aussi des assesseurs. Si dans le public il y a des volontaires nous les acceptons bien volontiers. De la même façon, si les journalistes présents acceptent de relayer cet appel à bénévolat, nous leur en serons reconnaissants.

Mme Guilloteau : Le prochain événement à la Mairie du 2^{ème} sera une vente aux enchères de photos inédites de Johnny Halliday faites par Mario. Tous les bénéfices de la vente iront à une association APPEL, association du 2^{ème} qui aide les enfants atteints du cancer à simplifier leurs soins. Nous vous attendons nombreux le 10 avril à 19h pour la vente aux enchères faite par Cécile Conan.

M. le Maire : Bel événement, merci.

M. Bernard : M. le Maire une petite question diverse, dans le cadre de l'aménagement succinct sur le cours Verdun Gensoul, il y a eu un certain nombre d'aménagements liés avec l'ouverture de la voûte Ouest aux piétons. Il y avait un projet du conseil de quartier pour des plantations. Comme on parle beaucoup d'arbres à Lyon depuis quelques semaines, je voudrais savoir pourquoi le projet du conseil de quartier n'a pas été mis en place ?

M. le Maire : Peut-être que Grégory Sansoz peut vous apporter une réponse puisqu'il s'agit d'éléments liés au végétal et à la voirie.

M. Sansoz : Sur les questions de voirie sur le cours Verdun Gensoul, on est engagé sur des travaux en plusieurs phases sur ce cours et il y aura bien des arbres plantés. On va planter 8 ginkos, des arbres assez massifs, je crois que ce sont les plus vieux arbres de la flore actuellement. C'est un très bel arbre. Je ne sais plus si ce sont des mâles ou femelles, il ne faut pas se tromper car il peut y avoir des petits problèmes de pollution. La mairie est engagée, chaque fois que l'on fait des travaux de voirie, on essaie de le faire en plantant des arbres. On l'a fait sur Franklin, on le fait sur Verdun, c'était une promesse de campagne et on s'y tiendra.

M. le Maire : Merci de votre réponse. Notre séance est levée.

La séance est levée à 18h45